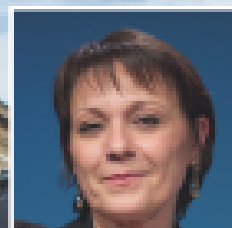


# EUROPE PARLEMENTAIRE

LE MAGAZINE DES ÉLUS ET DES DÉCIDEURS PUBLICS INNOVANTS

TRIMESTRIEL | N° 20 | JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2014

Dossier spécial  
**Compétitivité  
& territoires**

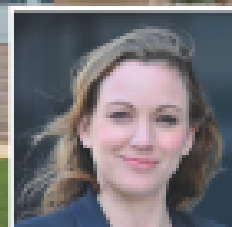


Exclusif  
**Bruno Parent**  
le nouveau  
patron de la DGFIP



## INTERNATIONAL | EUROPE

*Parlement européen : une Française à la vice-présidence  
Compétitivité : l'exemple du rebond à la japonaise*



## INFRASTRUCTURES

*Transition énergétique : le tertiaire public aux avant-postes  
Territoires : réformer pour redresser*



## NOUVEAUX USAGES & SERVICES

*Outils numériques : un rôle à jouer dans la réforme  
Flux de l'open data : un sang pour la Nation*

# Des solutions simples pour une gestion vertueuse de l'eau

**Vincent Rigal**  
Président d'Hydrelis



Sur le modèle électrique, la société Hydrelis a mis au point un disjoncteur d'eau qui détecte et stoppe automatiquement les fuites. Présentation d'une innovation française.

PROPOS RECVUEILLIS PAR CÉSAR ARMAND

**Pouvez-vous nous rappeler le parcours qui vous a amené à mettre au point le disjoncteur d'eau ?**

**Vincent Rigal :** L'entreprise Hydrelis a été imaginée et a démarré sur la base d'une idée géniale : créer un disjoncteur d'eau qui coupe l'eau en cas de fuite, un produit de prévention contre les fuites et les dégâts des eaux qui soit très simple à utiliser. Il a fallu 3 ans de R&D et quelques millions d'euros pour développer une solution totalement fiable. Baptisé Switch Flow, il est commercialisé depuis 2011 et est très apprécié par le secteur tertiaire, les collectivités locales, les mairies.

Nous venons d'ailleurs de l'adapter pour les résidences des particuliers. Ce nouveau produit, le Stop Flow, sortira en septembre 2014.

**Quel pourcentage d'économies d'eau peut-on attendre de votre solution, par exemple dans un collège ou lycée ?**

**V. R. :** Les mesures réalisées chez nos clients équipés du Switch Flow ont montré une diminution de 30 à 40 % de leur consommation d'eau, simplement par la suppression des fuites. C'est par exemple le cas pour la ville de Nevers, notre plus ancien client public. Dès que nous intervenons sur un patrimoine, nous obser-

vons que 20 à 30 % des sites sont en fuite permanente. Selon nos observations, une collectivité locale dépense en moyenne 10 € d'eau par an et par habitant. Supprimer les fuites permettrait de faire réaliser des économies de l'ordre de 200 millions d'euros d'économies par an pour l'ensemble des bâtiments municipaux. Le montant est analogue pour les autres collectivités locales. Il faut savoir que pour un lycée ou un collège, c'est en moyenne quelques milliers d'euros par an qui partent à à vau-l'eau.

**Revenons-en à la pratique, le disjoncteur est complètement autonome. Une fois installé, comment fonctionne-t-il exactement ?**

**V. R. :** C'est un appareil qui fonctionne comme un simple disjoncteur électrique. Il mesure les consommations en temps réel. En cas de débit constant trop longtemps, il coupe automatiquement l'eau. L'exemple le plus parlant, c'est l'équipement d'une école primaire qui fonctionne avec des sanitaires, et des lavabos. Nous posons notre appareil et à la moindre fuite, l'appareil stoppe l'arrivée d'eau. Les élèves remarquent que l'eau ne coule plus et vont voir leur institutrice.



“

**200 millions d'euros d'économies par an pour l'ensemble des bâtiments municipaux!**

”

Cette dernière le constate et voit sur le mur un petit panneau qui indique : « *Si vous n'avez plus d'eau, c'est peut-être à cause d'une fuite. Appuyez sur ce bouton et appelez le plombier.* » L'eau revient, le plombier arrive, le problème est réglé. En plus du bénéfice économique et de la suppression des dégâts des eaux, les enfants sont sensibilisés à la préservation de l'eau.

Dans le cas de sites plus gros et complexes, notre Speech Flow offre des fonctions plus élaborées : coupure d'eau la nuit, coupure d'eau dans les toilettes quand personne ne les utilise, limitation des volumes...

**Une innovation primée par la Bpi**

« Le Stop Flow produit par Hydrelis pour les particuliers va communiquer avec les smartphones. C'est cet objet connecté qui a été récompensé par Axelle Lemaire, secrétaire d'État au Numérique, et la Banque publique d'investissement. Nous sommes fiers d'avoir remporté le trophée. La concurrence était rude ! »



## Transition énergétique : le tertiaire public aux avant-postes

**Ségolène Royal**

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Europe parlementaire a assisté, le mercredi 18 juin 2014, à la présentation du projet de loi « pour un nouveau modèle énergétique français » et s'est rendu à l'Assemblée nationale pour écouter Ségolène Royal répondre aux députés les 10 et 24 juin 2014. Sur six axes, la ministre priorise, en première place, l'isolation des bâtiments. Elle donne le ton : *« accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances des constructions nouvelles, maîtriser la consommation et développer les territoires à énergie positive ».*

PAR CÉSAR ARMAND

Économiques, énergétiques, et sociaux, tels sont les trois principaux enjeux liés à la rénovation thermique du bâtiment. Réhabiliter les constructions publiques a effectivement trois avantages directement liés : une réduction des factures d'énergie pour les collectivités, une baisse des émissions de CO<sub>2</sub> et une création d'une génération d'employés "verts".

Pour ce volet du projet de loi sur la transition énergétique présentée par Ségolène Royal le 18 juin 2014, qui sera soumis au Parlement à la fin de l'année, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a d'ores et déjà dévoilé quinze mesures dites « concrètes », réparties en quatre cadres, présentés comme ceci : « accélérer la rénovation énergétique des logements », « construire des bâtiments publics à énergie positive », « encourager les bâtiments privés à être exemplaires », et « la formation et les compétences des professionnels du bâtiment ».

### Les propositions économiques

La prime à la rénovation, d'un montant minimal de 1350 € et maximal de 3000 €, le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro, impulsés par le dispositif "J'éco-rénove j'économise" d'octobre 2013, ne seront plus les seules ressources dont pourront bénéficier les ménages et les collectivités.

Un allègement fiscal pour les travaux, à hauteur de 30 % de ceux-ci, y est intégré, dans la limite de 8000 € pour une personne seule et de 16000 € pour un couple. Fort de son succès, l'éco-prêt à taux zéro sera toujours disponible et verra son nombre triplé au 1<sup>er</sup>

juillet 2014 : de 30 000 à 100 000 par an. De plus, un chèque énergie sera émis, et les sociétés régionales de tiers financement seront renforcées dans leurs prérogatives.

Aux points de relais-info-service (PRIS) déjà déployés sur tout le territoire depuis la mise en place du service public de la rénovation énergétique des logements, s'ajoutera, dans chaque communauté de commune, un guichet unique généralisé pour informer les citoyens souhaitant améliorer leur confort et leur pouvoir d'achats.

Jusqu'à 5 millions de prêts "transition énergétique et croissance verte" seront également délivrés par la Caisse des dépôts et des consignations avec un taux de seulement 2 %, remboursable sur 20 à 40 ans, et sans aucune demande d'apport initial.

Comme l'a souligné Ségolène Royal auprès du député de Paris Denis Baupin le mardi 10 juin 2014 à l'Assemblée nationale, « le nouveau modèle français de l'énergie constitue une chance à saisir, d'abord pour créer des emplois dans le secteur du bâtiment, ensuite pour faire baisser les factures d'électricité et de chauffage grâce aux travaux d'économie d'énergie dans les logements et grâce à des choix d'investissements publics judicieux et éclairés. »

### Les propositions énergétiques

La performance énergétique, tout comme l'efficacité énergétique, est un impératif car les chiffres sont là : 4 millions de familles vivent en situation de précarité énergétique, 20 millions de logements sont mal isolés, et les ménages paient en moyenne, chaque année, 900 € la facture d'énergie.

En réponse à Philippe Plisson, député de Gironde, voici ce qu'expliquait Ségolène Royal le mardi 24 juin 2014 au Palais Bourbon : « ce vaste chantier permettra de concilier une exigence de responsabilité collective, à savoir la lutte contre le réchauffement climatique et les dégâts humains qu'il entraîne, et l'amélioration de la vie quotidienne par une meilleure santé et

### Rénovation thermique et fonds européens

Fin 2013, dans le cadre de l'accord de partenariat 2014-2020 entre la France et l'Union européenne, le développement durable a été inscrit à l'agenda du financement des « infrastructures de recherche et d'innovation utiles pour le développement économique ». Concernant ces 35 millions d'euros votés jusqu'à fin 2019, il est stipulé que cela « renforcera le tissu industriel français dans les énergies renouvelables, inventera le nucléaire de demain, soutiendra de nouveaux programmes urbains et accentuera la rénovation thermique des logements les plus économes ».



“

## Diminuer la facture énergétique en particulier grâce aux bâtiments.

”

*un plus grand bien-être. Cela permet aussi de diminuer la facture énergétique de notre pays qui s'élève à 65 milliards d'euros, en particulier grâce aux bâtiments à énergie positive et aux territoires à énergie positive. »*

Dans ce domaine, les mesures ne manquent pas non plus : l'isolation des bâtiments ou l'installation de production d'énergie renouvelable ne pourra plus être rejetée en vertu de règles locales d'urbanisme, les nouveaux bâtiments ne fonctionneront qu'à basse consommation ou à énergie positive, et tous les changements de toitures ou ravalements de façade devront faire l'objet d'un diagnostic énergétique et

de travaux d'efficacité énergétique. Dans les copropriétés privées, les travaux d'économie d'énergie requerront la majorité simple.

Dans une vidéo publiée sur son site internet, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, précise comment les points rénovation-info-service ou les guichets dans les communautés de commune peuvent aider des résidents à convaincre leurs voisins réticents.

### La loi sur la biodiversité complémentaire du nouveau modèle énergétique français

Dès 2010, le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Énergie publiait un Guide de la biodiversité à l'usage des mairies. Le projet de loi sur la biodiversité, présenté le mercredi 26 mars en 2014 par Philippe Martin, le prédécesseur de Ségolène Royal, poursuit le travail engagé. Parmi les six mesures phares, figure la proposition de « mieux concilier paysage et cadre de vie », c'est-à-dire allier « qualité paysagère et paysage du quotidien ».

Depuis, la ministre est allée encore plus loin, ajoutant dix amendements lors du passage du texte, la semaine du 26 juin 2014, à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Dans ces nouvelles dispo-

sitions, Ségolène Royal demande de « généraliser l'expérimentation de l'autorisation unique pour les installations, travaux et activités soumis à la loi sur l'eau », d'« encadrer le traitement des fonds de cuve de pesticides pour que les vidanges s'opèrent dans le respect de l'environnement » et de « protéger les océans en interdisant le rejet des eaux de ballast sans traitement ».

Les dix commandements de l'utilisateur de l'eau sont d'ailleurs rappelés : « j'isole le chauffe-eau et les tuyaux », « je ferme le robinet pendant que je me lave les mains, les dents... », « je remplis complètement mes machines à laver », « je recycle l'eau du nettoyage des légumes pour les plantes », « j'investis dans l'arrosage goutte à goutte », « j'arrose le soir, réduisant les évaporations », « je collecte l'eau de pluie », et enfin « je lave ma voiture dans une station de lavage ».

Concrètement, face aux microclimats variables selon les saisons sur l'île, le conseil régional de la Réunion a déjà montré la voie en aidant les ménages, vivant en logement individuel ou collectif, à s'équiper en chauffe-eau solaires. La ministre le cite en exemple dans son projet de loi sur la transition énergétique dans la rubrique « agir ensemble, les territoires en mouvement ».

## Hydrogène : la pile à combustible pour ménages est déjà arrivée dans les foyers du Japon !

### Une technologie de rupture est en marche

La diffusion a commencé. Actuellement, le prix de vente s'établit à 1,5 million de yens. L'achat bénéficie d'une subvention d'environ 0,4 million de yens du Gouvernement du Japon. Cette subvention continuera jusqu'au 31 mars 2016. Au-delà, la feuille de route établie par le Gouvernement, les collectivités, les universités et les industriels favorables au développement de l'Hydrogène au nombre desquels on compte les compagnies de Gaz, prévoit que le prix des piles à combustibles pour les ménages va baisser pour s'établir aux alentours de la moitié de celui d'aujourd'hui d'ici à 2020. En effet, grâce à cette subvention le prix de la fabrication va baisser, ce qui permettra également de renforcer l'export.

### Coût d'acquisition en baisse : 9000 euros aujourd'hui, 5000 euros demain

L'objectif de 2030 est de ramener le prix des piles à combustible pour ménage à 1/3 de celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire 0,5 à 0,6 million de yens (environ 3800 euros). Le but du Gouvernement pour 2030 est de permettre, grâce à ce prix, aux ménages d'atteindre une économie de 0,1 million (750 euros) de yen par an : ce qui permettra d'amortir l'investissement en 5 ans seulement. Ainsi, grâce à la pile à combustible, chaque ménage disposera d'une part d'une énergie bon marché et, d'autre part, pourra s'affranchir d'une dépendance aux majors de l'électricité centralisée.